



ELEMENTS DE REPONSE AUX QUESTIONS DE L'HONORABLE DEPUTE NESTOR NOUTAÏ RELATIVE AUX PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE GLO DJIGBE-ZE

Introduction :

La GDIZ est une Zone Industrielle intégrée et axée sur la création de florissantes chaînes de valeur allant de l'approvisionnement en matières premières, en passant par la transformation des ressources jusqu'à l'exportation de produits finis. Elle vise à fournir aux investisseurs une passerelle pour intégrer le paysage africain, en mettant à leur disposition des infrastructures et en créant un environnement propice aux affaires. Aussi, elle les accompagne dans la promotion de leurs produits par une approche écosystémique. La GDIZ est stratégiquement située sur une autoroute reliée à l'Aéroport et au Port Autonome de Cotonou (PAC). Elle aura une proximité avec la future voie ferrée pour une meilleure gestion du fret. De plus, la GDIZ dispose d'un guichet unique, un poste de police ainsi qu'une caserne de sapeurs-pompiers, parmi tant d'autres installations.

Question 1 : Quel est le plan de développement de la GDIZ ?

Réponse 1 : La GDIZ comprend une zone industrielle, une zone logistique, une zone résidentielle et une zone commerciale sous le principe d'une ville intégrée "du travailler et vivre ensemble". Elle est prévue pour être développée en trois phases à savoir :

- phase 1 : 400 hectares (complètement achevée),
- phase 2 : 400 hectares
- phase 3 : 840 hectares.

Elle accueille entre autres, les industries agroalimentaires et les industries manufacturières. A ce jour, une dizaine d'administrations sont installées au sein du Guichet unique de formalités administratives de la zone dont notamment l'administration des Impôts, la Douane, l'Immigration, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, la Direction Générale du Travail, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes, la Police, les Sapeurs-pompiers, les services bancaires, ainsi qu'un Centre médical. La Zone entièrement développée devra intégrer plusieurs autres aspects.

Afin de garantir la disponibilité des matières premières aux entreprises qui y sont installées, l'Etat a créé la Société d'Agrégation des Produits Agricoles (SODAPA) dédiée à cet effet.



Différents projets de fournitures d'électricité et de gaz à la zone sont en place. C'est le cas par exemple de la Centrale prévue pour être installée à Maria Gléta qui a été délocalisée dans la Zone. Des infrastructures d'alimentation des industries en gaz sont également en cours de construction. Afin de faciliter l'écoulement des produits manufacturés, un dédoublement des voies est en cours pour assurer une liaison facile et rapide de la zone avec le Port Autonome de Cotonou.

Question 2 : Quelle est la superficie totale couverte et celle déjà mise en exploitation ?

Réponse 2 : La GDIZ couvre une superficie totale de 1640 hectares. A ce jour, la Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie (SIPI-BENIN) a achevé le développement de la première phase qui couvre une superficie de 400 hectares. Cette superficie a été mise à la disposition des investisseurs qui y développent leurs activités.

Question 3 : Quel est le nombre d'entreprises déjà implantées, et quelles sont les prévisions enregistrées ?

Réponse 3 : La GDIZ compte trente-six (36) investisseurs qui ont signé un contrat de réservation de parcelles avec SIPI-BENIN, dix (10) usines sont complètement achevées, vingt (20) sont en cours de construction et six (6) industries sont dans le processus d'obtention de leur agrément. SIPI-BENIN est en discussion commerciale avec quatorze (14) autres investisseurs qui sont en attente de signer un contrat de réservation de parcelles pour s'installer dans la Zone.

Question 4 : Quel est le nombre d'emplois créés par type d'industrie à ce jour et comment accéder aux opportunités d'emploi ?

Réponse 4 : A ce jour, environ 5300 personnes travaillent dans la zone, réparties comme suit ;

- ❖ Unité textile : 2000 emplois ;
- ❖ Unité de transformation de soja organique : 365 emplois ;
- ❖ Unité de transformation de soja conventionnel : 378 emplois ;
- ❖ Unité de transformation de cajou : 2500 emplois ;
- ❖ Unité de production d'emballage : 100 emplois.



SIPI-BENIN travaille avec l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) afin d'offrir l'opportunité à tous les Béninois d'avoir accès aux emplois créés dans la Zone Industrielle à travers un dispositif novateur appelé Azoli.

Question 5 : Quels sont les secteurs impactés ?

Réponse 5 : Les secteurs impactés sont : les secteurs de la transformation agricole, du textile, de l'industrie pharmaceutique, de l'emballage, de la céramique etc...

Question 6 : Combien d'investisseurs étrangers et/ou nationaux se sont déjà installés et combien sont-ils en attente ?

Réponse 6 : Au sein de la Zone, quatre (4) investisseurs étrangers sont déjà installés, et trente-deux (32) autres investisseurs sont dans le processus d'installation de leurs unités.

Question 7 : Quel impact sur l'export et la plus-value des matières premières ?

Réponse 7 : SIPI-BENIN exporte des milliers de pièces de vêtements produits dans les centres de formations aux métiers du textile. Les amandes de cajou, et le soja transformé sont exportés et vendus sur le marché international.

Question 8 : Quel est le montant estimé des Investissements Directs Etrangers (IDE) déjà réalisés ?

Réponse 8 : Le montant des Investissements Directs Etrangers (IDE) déjà réalisés s'élève à deux cent cinquante-sept milliards cinq cent quatre-vingt-quatre millions (257.584.000.000) francs CFA.

Question 9 : Comment le Bénin garantit-il l'attractivité de la GDIZ dans un environnement concurrentiel ?

Réponse 9 : En plus des exonérations douanières et fiscales, le Bénin garantit l'attractivité de la Zone industrielle à travers l'accès à la matière première, le Guichet unique qui assure la célérité dans les procédures administratives, la disponibilité du foncier, la mise en place de procédures administratives accélérées et spécifiques, la disponibilité des infrastructures dont notamment un terminal à conteneurs, un parc à camions et un port sec, la possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel en matière d'électricité et d'eau.



Question 10 : Quelles dispositions le Gouvernement a-t-il pris ou compte prendre pour rendre disponibles les matières premières de façon permanente et durable, ainsi que les ressources humaines qualifiées (personnel d'encadrement, ouvriers spécialisés, ...) ?

Réponse 10 : Par le décret d'interdiction d'exportation des matières premières telles que le soja grain, les noix de cajou brutes, qui prendra effet à partir d'avril 2024, le Gouvernement rend disponible la matière première aux industries. Dans le souci d'assurer la pérennité du système d'approvisionnement en matière première, le Gouvernement a créé la SODAPA dédiée à l'achat et la mise à disposition des matières premières.

Le Gouvernement assure la disponibilité des ressources humaines à travers différents projets coordonnés par l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) et l'ANPE.

Question 11 : Quelles sont les perspectives de développement de la Zone Industrielle de Glo-Djigbé en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des femmes, et sa contribution à la richesse de la nation ?

Réponse 11 : Le développement des deuxième et troisième phases permettra à la GDIZ d'accroître la création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

Les investissements directs consentis par les investisseurs étrangers contribueront à l'augmentation du Produit Intérieur Brut du Bénin de 4 à 7 milliards de dollars US d'ici 2030.

D'ici dix ans, il est espéré une augmentation des exportations de cinq (05) à dix (10) milliards de dollars US avec une augmentation de la production manufacturière du Bénin d'environ 500%.

Conclusion :

La GDIZ révèle le modèle béninois ainsi que les ambitions de développement du Gouvernement. Ceci a été confirmé, le 04 octobre 2023 lors de la célébration de la cinquième journée mondiale du coton, ou parmi les huit pays objet de comparaison, le Bénin était le seul disposant d'une zone intégrée de transformation en matière de chaîne de valeurs.
